

**DECISION DU MAIRE : ANNULATION CONTRAT DE CESSION SPECTACLE
ANTICYCLONE LES 9 ET 10 AVRIL 2021**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,

Vu la Décision n° 170-2020 du 25 novembre 2020 décidant la signature d'un contrat de cession, avec la compagnie Silence et Songe domiciliée 15 bis rue Dumont d'Urville 14000 CAEN pour trois représentations au théâtre l'Eclat les 9 et 10 avril 2021.

DECIDE de signer l'avenant n°1 au contrat de cession pour l'annulation de celui-ci suite aux décisions gouvernementales dans le cadre de la pandémie de COVID 19.

Fait à PONT-AUDEMER le 15 février 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Cinquième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine